



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

DECISION MUNICIPALE N° 2023/164/A.J.

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

*Visa de M. Christophe LOGEIS,
Directeur des Affaires Juridiques*

*Visa de Sandie L'HERMITTE
Chef du Service Contentieux*

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Requête n° 2302787 devant le Tribunal Administratif de Toulon en annulation d'une sanction disciplinaire déposée par un agent municipal.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide d'ester en Justice, en défense, dans l'affaire visée en objet. La SCP IM AVOCATS, Avocats, domiciliée 23, rue Peiresc, 83000 TOULON, sera le représentant légal de la Commune, en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 en date du 3 mai 2023.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **3 0 NOV. 2023**

Pour le Maire de Toulon
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE **0 1 DEC. 2023**

PUBLIE LE **0 1 DEC. 2023**

